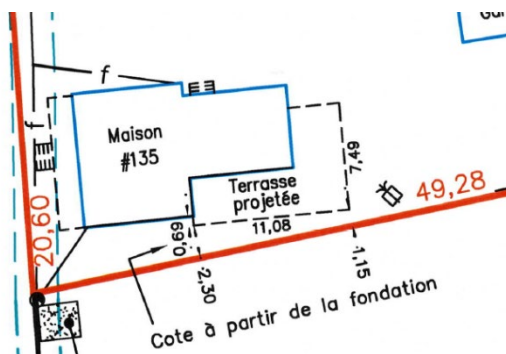


AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, que le Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, à sa séance ordinaire prévue pour le 17 novembre 2025, statuera sur une demande de dérogation mineure pour le **135, chemin de la Petite-Anse** concernant la marge latérale d'une terrasse latérale.

L'agrandissement de la terrasse ne respecterait pas les dispositions du règlement concernant la marge latérale à 1.19m plutôt que la marge de 2m indiquée dans les grilles de spécifications au chapitre 7.4 du règlement de zonage;



Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 10^e jour d'octobre 2025.

Marina Parent
Directrice générale et greffière-trésorière